

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 MARS 2023 A 18H**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents**

**à l'ouverture de la séance**: 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES (sauf délibérations n°2024/021-024-026 et 032), Nathalie PIQUE, Yves ESCAPE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS (sauf délibération n°2024/032), Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Karine CAROLA, Laurence BARBERA (sauf délibération n°2024/032), Yannick COSTA, Christelle LEOEUF, Corinne MCKENZIE, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE (sauf délibération n°2024/032), Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Guy PALOFFIS (Pouvoir à Jean TELASCO), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Blaise FONS), Carine DEVOYON (Pouvoir à Karine CAROLA)

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES.

**Secrétaire de séance** : Jean TELASCO.

**Date de la convocation** : 29/02/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2024/017	DOB 2024 (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)	<p>► <b>PREND ACTE</b> par un vote de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat</p> <p>► <b>DIT</b> que ce rapport d'orientation budgétaire 2024 sera transmis à M. le Préfet des P-O ainsi qu'à M. le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/018	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL	<p>► <b>APPROUVE par 24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION</b> le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le SGC de Saint-Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/019	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	<p>► <b>APPROUVE par 24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION</b> le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le SGC de Saint-Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/020	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE « ZAE LA BRANCA DEL MAS »	<p>► <b>APPROUVE par 24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION</b> le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le SGC de Saint-Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	Adoption à l'unanimité

2024/021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL	<p>► <b>APPROUVE</b> le compte administratif 2023 dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ;</p> <p>► <b>RECONNAIT</b> la sincérité des restes à réaliser.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/022	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL	<p><b>AFFECTE</b> le résultat de fonctionnement comme suit :</p> <p>► <b>Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 669 837.33 €</b></p> <p>► <b>Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : -</b></p>	Adoption à l'unanimité
2024/023	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2023 - COMMUNE	<p><b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ci-annexé prévu par l'art L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la commune de Pézilla-La-Rivière.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	<p>► <b>APPROUVE</b> le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer » dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2023 établi par Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint Estève</p> <p>► <b>RECONNAIT</b> la sincérité des restes à réaliser.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/025	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	<p><b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ci-annexé prévu par l'art L 2241-1 du CGCT pour le budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer ».</p>	Adoption à l'unanimité
2024/026	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « LA BRANCA DEL MAS »	<p>► <b>APPROUVE</b> le compte administratif 2023 du budget annexe « La Branca del Mas » dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2023 du budget annexe établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ;</p> <p>► <b>RECONNAIT</b> la sincérité des restes à réaliser.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/027	APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU CGCT - EX 2023 - BUDGET ANNEXE ZAE « LA BRANCA DEL MAS »	<p><b>APPROUVE</b> le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ci-annexé prévu par l'art L 2241-1 du CGCT pour le budget annexe de la ZAE « La Branca del Mas ».</p>	Adoption à l'unanimité
2024/028	TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE ET D'UN CITY STADE -	<p>► <b>DECIDE</b> d'attribuer les lots du marché tels qu'exposé ci-dessous ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lot 2 – Charpente métallique</b> : décision mise en attente.</li> </ul>	Adoption à l'unanimité

	ATTRIBUTION DES MARCHES – LOTS 2-3-4-9-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lot 3 – Couverture métallique</b> : Société BECK et Cie, sise Z.A. Avenue des Albères, 66140 MILLAS, pour un montant de 99 190,01 € HT.</li> <li>• <b>Lot 4 – Façade bardage métallique</b> : décision mise en attente.</li> <li>• <b>Lot 9 – Chape-Carrelage-faiences</b> : Société MEDRANO ROQUES, sise 15 rue du Bouleau ZA La Poudrière, 66380 PIA, pour un montant de 8 605 € HT</li> <li>• <b>Lot 14 – Voiries réseaux divers</b> : Société STPR, sise 11 Rue des Vignes, 66160 LE BOULOU, pour un montant de 44 904,80 € HT</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s’y rapportant.</p>	
2024/029	PORTAGE FONCIER PAR L’EPFL-PM ACQUISITION PARCELLE AK N° 500 – 2 CARRER PAU BERGA	<p>► <b>DE SOLLICITER</b> de l’EPFL PM le portage financier du bien situé 2 carrer Pau Berga, cadastré section AK – N° 500 (d’une emprise de 54 m<sup>2</sup>) au prix de 60 000 € - Remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s’élevant à 0,60 % du capital restant dû ;</p> <p>► <b>D’AUTORISER</b> M. le Maire à signer la convention pour le portage foncier à passer avec l’EPFL PM ainsi que tous documents se rapportant à cette acquisition.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/030	PORTAGE FONCIER PAR L’EPFL-PM ACQUISITION PARCELLE AK N° 275 – 29 RUE DU DR SOUCAIL	<p>► <b>DE SOLLICITER</b> de l’EPFL PM le portage financier du bien situé 29 rue du Dr Soucail, cadastré section AK – N° 275 (d’une emprise de 68 m<sup>2</sup>) au prix de 35 000 € - Remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s’élevant à 0,60 % du capital restant dû ;</p> <p>► <b>D’AUTORISER</b> M. le Maire à signer la convention pour le portage foncier à passer avec l’EPFL PM ainsi que tous documents se rapportant à cette acquisition.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/031	CONVENTION FINANCIERE PMMCU – FONDS DE CONCOURS PARTICIPATION TRAVAUX HYDRAULIQUES ET PLUVIAUX 2023	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention financière ci-annexée portant organisation des modalités d’attribution et de versement d’un fonds de concours conformément à la convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux, d’un montant de 3 556,36 €.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s’y rapportant ;</p> <p>► <b>DIT QUE</b> les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024</p>	Adoption à l’unanimité
2024/032	GRILLE TARIFAIRE – ALSH PÂQUES – SEJOUR PARIS - AVRIL 2024	<p>► <b>APPROUVE</b> la grille tarifaire proposée pour le séjour à Paris organisé par l’ALSH dans le cadre du devoir de mémoire et du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Paris du 8 au 12 avril 2024.</p>	Adoption à l’unanimité

		0-370	371-520	521-720 €	721-900	901-1150	1151 - 1450	> 1450			
		Séjour (5 nuits)	100 €	120 €	140 €	175 €	200 €	225 €	250 €		
		Tranche	1	2	3	4	5	6	7		
2024/033	LOI APER (ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES) – ZONAGE DES SITES FAVORABLES A L'ACCUEIL DE PROJETS ENR	<p>► <b>DE DEFINIR</b>, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables suivantes : Complexe du parc des sports (AM 185 et AM 445), Complexe des écoles (AL 207, 208, 218 et 239), Parking du stade Louis Blad (AN 2023), Ancien Chai (AM 194 et 251), Centre culturel (AK 59), Station d'épuration (AI 215), les 3 bassins de rétention El Torrents (B 1073 à 1085, B 1124 à 1128, B 1581 à 1582, B 1416, B 1089 à 1090, B 1387 à 1392), Berne (AB 1, 3, 4 et 6), Vigne d'en Désiré (A 1725 et 1729), ainsi que la parcelle AC 36.</p> <p>► <b>DE NOTIFIER</b> ces propositions au référent préfectoral unique du Département des Pyrénées-Orientales et ampliation à l'EPCI (Perpignan Méditerranée Métropole), et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de (SCOT Plaine du Roussillon)</p>							Adoption à l'unanimité		

Liste des délibérations publiée et affichée le : 15/03/2024